



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 4 mai 2026** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

**Sont présents(es) :** Mme Maureen Bédard , Conseillère  
M. Raymond Bureau , Conseiller  
M. David Hogan , Conseiller  
M. Thomas Lavalée , Conseiller  
Mme Shelley MacDougall , Conseillère  
M. Brent Montgomery , Maire  
Mme Dorothy Noël , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière  
Véronique Charbonneau, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire  
Cédrik McKenzie, Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Séance ordinaire du 13 avril 2026
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
7. Administration
8. Finances
  - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois d'avril 2026
  - 8.2. Adoption de la Politique de gestion des excédents et des réserves financières
  - 8.3. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025
  - 8.4. Demande d'aide financière de Valcartier Elementary School - Yard Beautification Project
  - 8.5. Demande d'aide financière de l'école du Joli-Bois - Projet d'aménagement de la cour d'école
  - 8.6. Demande de commandite Gala Sportif Indépendant 2026 - École secondaire Roger-Comtois
  - 8.7. Autorisation de signature pour l'Entente de gestion programme de supplément au loyer du Québec pour une période de 5 ans
  - 8.8. Abrogation de la résolution no 081225 - Programme TECQ
9. Sécurité publique
  - 9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour avril 2026
  - 9.2. Acquisition de deux panneaux afficheur de vitesse sur remorque
10. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
  - 10.2. Octroi du contrat pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu pour la saison hivernale 2026-2027
11. Urbanisme et environnement
  - 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois d'avril 2026
  - 11.2. Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 11.3. Résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.2. Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin
13. MRC et dossiers régionaux
14. Affaires diverses

15. Période de questions

16. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance**

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

**01-05-2026 2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**3. Adoption des procès-verbaux**

**02-05-2026 3.1. Séance ordinaire du 13 avril 2026**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 13 avril 2026.

**4. Période de questions**

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

**6. Avis de motion et règlements**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**7. Administration**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**8. Finances**

**03-05-2026 8.1. Compte fournisseurs pour le mois d'avril 2026**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026 totalisant la somme de 114 518,99 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**04-05-2026 8.2. Adoption de la Politique de gestion des excédents et des réserves financières**

ATTENDU QUE la Municipalité/Ville souhaite assurer une saine gestion de ses finances et maintenir une marge de manœuvre financière;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) recommande d'encadrer la gestion des surplus et réserves;

ATTENDU QUE la politique vise à structurer l'utilisation des excédents accumulés et à établir des réserves financières pour des projets spécifiques;

ATTENDU QUE le projet de politique a été présenté au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la Politique de gestion des excédents et des réserves financières.

**8.3. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière a donné un avis public sur le dépôt des rapports financiers au moins 5 jours avant la séance.

05-05-2026

**8.4. Demande d'aide financière de Valcartier Elementary School - Yard Beautification Project**

ATTENDU QUE l'école Valcartier Elementary School a déposé une demande d'aide financière à la municipalité pour un projet d'embellissement de la cour d'école;

ATTENDU QUE le projet vise à transformer les espaces extérieurs en milieux d'apprentissage, d'installer une serre, des classes extérieures, des aires de rassemblement ombragées ainsi que des installations améliorées pour les animaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à l'école Valcartier Elementary School pour leur projet d'embellissement de la cour d'école.

06-05-2026

**8.5. Demande d'aide financière de l'école du Joli-Bois - Projet d'aménagement de la cour d'école**

ATTENDU QUE l'école du Joli-Bois a déposé une demande d'aide financière à la municipalité pour un projet d'aménagement de la cour d'école;

ATTENDU QUE le projet comprend le verdissement et à l'aménagement paysager et l'aménagement de la cour du préscolaire (table de jeux, rangement, carré de sable, sentier de vélo, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à l'école du Joli-Bois pour leur projet d'aménagement de la cour d'école.

07-05-2026

**8.6. Demande de commandite Gala Sportif Indépendant 2026 - École secondaire Roger-Comtois**

ATTENDU QUE l'école secondaire Roger-Comtois est notre école de bassin et que plusieurs étudiants de la municipalité fréquente cette école;

IL EST PROPOSÉ PAR David Hogan

APPUYÉ PAR Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un montant de 200\$ pour le Gala Sportif Indépendant 2026 pour récompenser les étudiants dans leurs accomplissements.

08-05-2026

**8.7. Autorisation de signature pour l'Entente de gestion programme de supplément au loyer du Québec pour une période de 5 ans**

Considérant que l'Entente de gestion du Programme de Supplément au loyer du Québec doit être renouvelée;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier renouvelle l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion du programme Supplément au loyer du Québec en confirmant sa participation financière ainsi que son accord sur la gestion par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP);

QUE la Maire Brent Montgomery et Mme Heidi Lafrance, la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, l'entente de gestion programme de supplément au loyer avec la Société d'habitation du Québec.

09-05-2026

**8.8. Abrogation de la résolution no 081225 - Programme TECQ**

ATTENDU Qu'initialement le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation a refusé la programmation déposée par la municipalité pour le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du

Québec (TECQ) pour financer une partie des travaux de réfection du boulevard Valcartier et du Pont Clark;

ATTENDU QU'après discussion avec le MAMH la programmation a été approuvée;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abroger la résolution 081225 qui stipulait qu'une partie de l'excédent non-affecté serait utilisé pour financer les travaux de réfection du boulevard Valcartier et du Pont Clark.

## 9. Sécurité publique

### 9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour avril 2026

18 appels ont été reçus pendant le mois d'avril 2026:

8	Médical
0	Accident
0	Alarme incendie
1	Fausse alarme
9	Divers (pratique sauvetage nautique)
0	Travaux publics - urgence

10-05-2026

### 9.2. Acquisition de deux panneaux afficheur de vitesse sur remorque

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde une importance prioritaire à la sécurité publique ainsi qu'à celle de ses citoyens;

ATTENDU QUE la vitesse constitue un enjeu récurrent et que la municipalité souhaite mettre en place des mesures concrètes pour y remédier;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De faire l'acquisition de deux panneaux afficheur de vitesse sur remorque de la compagnie Ver-Mac pour un montant de 24 350 \$ excluant les taxes.

D'effectuer un virement budgétaire du poste de grand livre 23 09000 726 Autres immobilisations au poste 23 04000 726 TP - Remorque affiche-vitesse au montant de 25 500 \$.

## 10. Travaux publics et hygiène du milieu

### 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

11-05-2026

### 10.2. Octroi du contrat pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu pour la saison hivernale 2026-2027

Un appel d'offres par invitation pour le déneigement du secteur privé Sommet Bleu a été envoyé le 14 avril 2026 à cinq (5) entrepreneurs de la Municipalité.

Un (1) entrepreneur a soumis une offre de service et celle-ci a été ouverte le 30 avril 2026 à 15 h 00 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Diane Lavallée, adjointe à la direction, Margaret Baker, technicienne comptable et Mme Marie-Gabrielle Turcottre, représentante de M. Benoit Gauvin, entrepreneur. Les résultats sont les suivants :

Entrepreneur	Saison hivernale 2026-2027 (Prix sans taxes)
Benoit Gauvin	88 835\$

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat d'un (1) an à Benoit Gauvin au montant de 88 835 \$ excluant les taxes pour la saison hivernale 2026-2027 pour le secteur Sommet Bleu.

## 11. Urbanisme et environnement

### 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois d'avril 2026

Un total de 25 permis a été délivré pour le mois d'avril 2026:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
<b>Permis</b>			
Agrandissement d'un bâtiment principal	3	76 100,00 \$	300,00 \$
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	1	78 000,00 \$	35,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	6	249 500,00 \$	390,00 \$
Construction non résidentiel (Hébergement champêtre, commerce, a	1	2 000 000,00 \$	300,00 \$
Construction nouvelle résidence	3	1 481 830,00 \$	800,00 \$
Démolition	1	0,00 \$	50,00 \$
Installation septique	4	105 000,00 \$	400,00 \$
Piscine	2	72 000,00 \$	200,00 \$
Puits	3	54 000,00 \$	300,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>4 096 430,00 \$</b>	<b>2 575,00 \$</b>
<b>Lotissements</b>			
Lotissements	1	0,00 \$	75,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>75,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>4 096 430,00 \$</b>	<b>2 650,00 \$</b>

## 11.2. Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

M. Cédrik McKenzie, directeur du Service de l'urbanisme, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

12-05-2026

## 11.3. Résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

**CONSIDÉRANT** la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

**CONSIDÉRANT** les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

**IL EST PROPOSÉ PAR** David Hogan

**APPUYÉ PAR** Thomas Lavallee

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**DE DEMANDER** à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

**DE TRANSMETTRE** également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

**12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire**

**12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire**

Mme Véronique Charbonneau fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

13-05-2026

**12.2. Protocole d'entente avec Vallée Jeunesse Québec inc. – Location terrain de soccer et programme Tremplin**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Mme Heidi Lafrance à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente pour l'utilisation exclusive du terrain de soccer situé au 2355, boul. Valcartier, lot 4 704 970, du 1er mai 2026 au 1er octobre 2026 pour un montant de 6 000 \$ et la participation au programme Tremplin du 1er juin 2026 au 31 mai 2027 pour un montant de 4 000 \$.

**13. MRC et dossiers régionaux**

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 15 avril 2026.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 20 mai 2026 à 19h.

**14. Affaires diverses**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. Période de questions**

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**16. Levée de la séance**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery  
Maire

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*